



Université d'été
des **A** 1976
Avocats

Organisme de formation professionnelle déclaré à la DIRECCTE de BOURGOGNE

44

ème
SESSION

**UNIVERSITÉ D'ÉTÉ
DES AVOCATS**

2 FORMATIONS AU CHOIX

Au programme de cette session 2018

1ÈRE FORMATION :

Du 9 au 13 juillet 2018

« Les Ordonnances Macron
et leurs décrets d'application »

Par le *Professeur Bernard GAURIAU*

2ÈME FORMATION :

Du 16 au 20 juillet 2018

« Le droit des entreprises en difficulté »

Par le *Professeur Nicolas BORGA*

Association sans but lucratif créée en 1976, l'Université d'Été des Avocats propose une offre de formation permanente de qualité aux professionnels du droit. Ouverts aux avocats, aux juristes et à toutes personnes exerçant des responsabilités dans la vie professionnelle ou associative souhaitant faire le point sur les questions juridiques traitées, ces séminaires sont l'occasion de moments d'échanges et de convivialité entre professionnels. ■

1^{ÈRE} FORMATION

Du 9 au 13 juillet 2018

Lieu de la formation :

HÔTEL DE LA CORDERIE ROYALE

Rue Audebert - BP 30275

17305 Rochefort-sur-Mer

tél : 05 46 99 35 35

fax : 05 46 99 78 72

www.corderieroyale.com



Les Ordonnances Macron et leurs décrets d'application

Session animée par

Bernard GAURIAU

Agrégé des facultés de droit
Professeur à l'université d'Angers
Avocat conseil, Cabinet Jeantet, Paris



HÉBERGEMENT



44^{ème}
SESSION
UNIVERSITÉ D'ÉTÉ
DES AVOCATS

Lundi 9

Un an d'actualité jurisprudentielle

Mardi 10

Les accords de branche et d'entreprise, domaines et articulation. Accords majoritaires et accords dérogatoires. Obligation de négocier. Sur quoi peut-on négocier au niveau de l'entreprise ?

- Chapitre 1 Domaines : les trois blocs.
- Chapitre 2 Articulation des conventions et accords collectifs.
- Chapitre 3 Accords majoritaires et accords dérogatoires.
- Chapitre 4 L'obligation de négocier.

Mercredi 11

Le Comité social et économique (CSE).

Une instance nouvelle et unique qui fusionne les anciennes IRP pour quoi faire ?

- Chapitre 1 Mise en place du CSE.
- Chapitre 2 Périmètre.
- Chapitre 3 Composition.
- Chapitre 4 Attributions.
- Chapitre 5 Fonctionnement.
- Chapitre 6 Le Conseil d'entreprise.

Jeudi 12

Mesures de sécurisation.

Sécuriser l'employeur ou le salarié ?

- Chapitre 1 Le licenciement (Lettre. Précisions des motifs).
- Chapitre 2 Prescription.
- Chapitre 3 Le licenciement économique.
- Chapitre 4 Le licenciement pour inaptitude.
- Chapitre 5 Accords de mobilité et accords de rupture conventionnelle collective.

Vendredi 13

Le compte professionnel de prévention.

La pénibilité.

- Chapitre 1 Les facteurs de risques professionnels.
- Chapitre 2 Le financement

Télétravail, CDD, prêt de main d'œuvre, contrat de chantier et d'opération, etc.

Un inventaire à la Prévert.

- Chapitre 1 Favoriser le recours au télétravail.
- Chapitre 2 CDD et travail temporaire et autres, etc.
- Chapitre 3 CDI de chantier ou d'opération.
- Chapitre 4 Prêt de main d'œuvre à but non lucratif.
- Chapitre 5 Droit d'expression directe et collective des salariés.
- Chapitre 6 Adaptation de la procédure prud'homale.

Hôtel de La Corderie Royale

Découvrez l'environnement exceptionnel de cet **hôtel 4 étoiles situé à Rochefort-sur-Mer**. L'élégante ambiance, les chambres de standing, la gastronomie raffinée rendront votre séjour en Charente-Maritime inoubliable.

L'hôtel dispose d'un parking gratuit, d'un restaurant gastronomique, d'un bar, d'une piscine extérieure, d'un espace fitness et bien-être, d'une blanchisserie, d'un room service, d'une connexion Internet, etc.

Activités proposées aux alentours : le Chantier de l'Hermione, l'Île d'Aix, le Parc Week'n go, le Musée National de la Marine, l'Abbaye de Trignay, le Château de la Rose Courbon, le Fort Louvois, Fort Boyard, le Centre International de la Mer, l'Île Madame, etc.

2^{ÈME} FORMATION

Du 16 au 20 juillet 2018

Lieu de la formation :

DOMAINE DU GOUVERNEUR

Lieudit Le Breuil
01390 MONTHIEUX

tél : 04 72 26 42 00

fax : 04 72 26 42 20

www.domainedugouverneur.fr



Le droit des entreprises en difficulté

Session animée par

Nicolas BORGA

Professeur à l'Université Lyon 3

Membre du comité scientifique
du cabinet Fiducial Legal by Lamy



HÉBERGEMENT

Domaine du Gouverneur

Idéalement situé à 25 km au nord de Lyon, à mi-chemin de Bourg-en-Bresse, accessible facilement, le Domaine du Gouverneur vous offre un magnifique environnement pour un séjour inoubliable au cœur du **plus grand golf de la région Rhône Alpes**.

Ancien fief des Gouverneurs de la Dombes, le Château du Breuil et ses dépendances datent du Moyen-Age. Ils ont été rénovés avec goût pour vous offrir un cadre imprégné d'histoire et pourtant ancré dans le XXI^{ème} siècle.

Un lieu unique aussi où sont rassemblés un **hôtel 4 étoiles** doté de chambres spacieuses et confortables dans lesquelles vous passerez des nuits sereines, un **restaurant** ouvert à tous, golfeurs et gourmets, un centre de séminaire reconnu dans la région avec de grandes salles atypiques qui marqueront les esprits.

44^{ème}
SESSION
UNIVERSITÉ D'ÉTÉ
DES AVOCATS

Lundi 16

I. PROCÉDURES PRÉVENTIVES

- Intérêt d'associer mandat ad hoc et procédure de conciliation
- Mise en place d'une cession *prepack*
- Focus sur certaines particularités de la procédure de conciliation (privilège de *new money*, délais de paiement, etc.)

II. PROCÉDURES DE TRAITEMENT DE LA DÉFAILLANCE

A. Les justiciables des procédures du Livre VI du Code de commerce

B. L'ouverture d'une procédure de faillite internationale

C. La situation économique de l'entreprise

Mardi 17

D. Difficultés posées par l'extension de procédure

E. La période d'observation

1. Gel du passif
2. Poursuite des contrats en cours
3. Créances privilégiées de la procédure
4. Déclaration, vérification et admission des créances
5. Revendications

Mercredi 18

F. Elaboration du plan de sauvegarde ou de redressement

- Règles applicables
- Particularités liées à la constitution de comités de créanciers
- Résolution et modification du plan
- Particularités des procédures de SFA et SA

G. Nullités de la période suspecte

- Nullités de droit
- Nullités facultatives

Jeudi 19

H. Cession de l'entreprise

- Cadre juridique
- Règles relatives aux offres
- Transfert de certains contrats
- Transfert de certaines sûretés

I. Liquidation judiciaire

1. Portée du dessaisissement
2. Modalités de réalisation des actifs
3. Incidence d'une insaisissabilité

Vendredi 20

J. Situation des garants

1. Les garants personnels face à l'ouverture d'une procédure collective
 - Sort des cautions en sauvegarde
 - Sort des cautions en redressement judiciaire
 - Sort des cautions en liquidation judiciaire
 - Sort des cautions en présence d'un plan de cession
2. L'efficacité des sûretés réelles à l'épreuve d'une procédure collective
 - Efficacité des sûretés réelles traditionnelles
 - Efficacité des droits de rétention
 - Efficacité des propriétés-sûretés (clause de réserve de propriété, crédit-bail, fiducie, cession Dailly, etc.)

TARIFS DES FORMATIONS

Formations n° 1 et 2 Semaine 5 jours

■ Auditeur :

dossier + enseignement
+ 5 jours en pension complète
> **1 500 €**

■ Jeune avocat* :

dossier + enseignement
+ 5 jours en pension complète
> **1 200 €**

■ Auditeur externe

dossier + enseignement
+ 5 déjeuners
> **900 €**

■ Jeune avocat auditeur externe* :

dossier + enseignement
+ 5 déjeuners
> **720 €**

■ Accompagnant ne suivant pas les travaux et logeant avec un auditeur :

5 jours en pension complète
> **800 €**

*ayant prêté serment après le 1^{er} juillet 2014

44^{ème} SESSION
UNIVERSITÉ D'ÉTÉ
DES AVOCATS

Formation continue des avocats

Les formations dispensées sont validées par le Conseil National des Barreaux au titre de la formation professionnelle continue des avocats.

Une semaine permet de valider 32 heures de formation sur 5 jours.



ARRIVÉE ET TEMPS LIBRE

Les participants se retrouvent le dimanche soir, veille de l'ouverture des travaux pour faire connaissance et dîner ensemble.

Les travaux juridiques laisseront place, en fin d'après-midi, à la détente et la découverte, aux visites culturelles et activités sportives en fonction des choix de chacun.



BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner par mail pour préinscription : catherinebony@legiconseils.com

PARTICIPANT :

M^{me} M.

Prénom : Nom :

Avocat au Barreau de :

Ou exerçant la profession de :

Date de prestation de serment :

Adresse :

.....

.....

Tél. : Fax :

E-mail : @

INSCRIPTION :

S'inscrit à la semaine du :

1) 9 au 13 juillet 2018 (« Les Ordonnances Macron » par le Pr. GAURIAU)

En qualité de : auditeur accompagnant auditeur externe

2) 16 au 20 juillet 2018 (« Le droit des entreprises en difficulté » par le Pr. BORGA)

En qualité de : auditeur accompagnant auditeur externe

RÈGLEMENT :

Pour valider mon adhésion, j'adresse un chèque de € à l'ordre de l'Université d'Été des Avocats à cette adresse :

M^e Thierry CHIRON

Société Légi Conseils Bourgogne

21 avenue Albert Camus

B.P. 56605 – 21066 DIJON CEDEX

Fait à, le / / SIGNATURE :



www.universites-ete-avocats.fr